



MAIRIE DE LA GRAVE - LA MEIJE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

2025-022

Plan de financement de la mission de MO pour le projet de
VIA FERRATA

Séance du : 12 mai 2025

Date de convocation : 05 mai 2025

L'an deux mille vingt-cinq et le douze mai, à dix-huit heures trente, le conseil municipal de la commune, régulièrement convoqué, se réunit au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire,

Nombre de conseillers en exercice : 9

Présents ou représentés : 7

Présents : PIC Jean-Pierre, SIONNET Philippe, PIQUEMAL Michel, FAUST Alain,
FERRIER Stéphane, MATHON Sylvie, SIONNET Anthony

Pouvoir de : -

Absent : FERRIER Nathalie, ONOL LANG Per,

Secrétaire de séance élu : FAUST Alain

OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION POUR LA CREATION D'UNE VIA FERRATA DANS LE CADRE DE L'APPEL A PROJET "AIDE A L'AMELIORATION DE LA QUALITE DES LIEUX DE PRATIQUE DE PLEINE NATURE" PUBLIE PAR LE DEPARTEMENT

Mr le Maire présente le projet de création d'une VIA FERRATA.

Ce projet consiste à aménager une via ferrata, une activité de plein air qui attire chaque année de nombreux pratiquants en quête de sensations fortes et de nature préservée. L'objectif de cette via ferrata est d'offrir un parcours sécurisé, accessible à un large public, tout en respectant l'environnement naturel de la zone. Le site choisi présente des caractéristiques idéales pour la pratique de cette activité et permettra de renforcer l'attractivité touristique de la région, tout en contribuant à la diversification des pratiques sportives de pleine nature.

Le budget total de l'opération est estimé à 200 000 €, comprenant la conception, la construction, ainsi que les équipements nécessaires pour la sécurité des pratiquants.

Dans un premier temps il est prévu de lancer une mission technique et de maîtrise d'œuvre dans l'objectif de la conception d'un AVP et d'une étude projet chiffré jusqu'à la définition du DCE, suivi de travaux et réception des travaux.

AR Prefecture

005-210500633-20250512-2025_D022-DE
Reçu le 16/05/2025

Plan de financement de la mission de maîtrise d'œuvre :
Coût de l'opération = 24 400.00 € HT

Département des Hautes-Alpes (AAP APN)	50%	12 200.00 €
Commune de La Grave	50%	12 200.00 €
TOTAL PROJET		24 400.00 €

Après avoir étudié le dossier, le Conseil Municipal :

- Approuve le projet ;
- Approuve le plan de financement prévisionnel des travaux du projet ;
- Donne mandat à Mr Jean-Pierre PIC, Maire de la commune, ou à un adjoint, pour instruire le dossier et entreprendre toutes les démarches nécessaires à l'aboutissement du projet ;
- S'engage à respecter le code des marchés publics.

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Il est procédé au vote de la délibération.

Pour : 7

Contre : 0

Abstention : 0

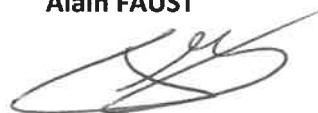
Délibération adoptée à l'unanimité.

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Le Maire
Jean-Pierre PIC



Le secrétaire de séance
Alain FAUST



Visé en Préfecture le :

Transmis le :

Affiché le :

Date de retrait de l'affichage :

Délibération n°2025- 022 Plan de financement de la mission de MO pour le projet de VIA FERRATA 2 / 2

M. le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Marseille dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État (article R.421-1 du Code de Justice administrative).